

Les Principes de SSI

Ces principes de base SSI sont destinés à être utilisés par tout écosystème d'identité numérique. Toute organisation est invitée à intégrer ces principes au sein de sa gouvernance de l'écosystème d'identité numérique, à condition de les inclure dans leur intégralité. Ces principes ne seront limités que par les lois et règlements officiels applicables.

1. Représentation

Un écosystème SSI doit permettre à toute entité –de nature humaine, légale, naturelle, physique ou numérique – de pouvoir être représentée par un nombre quelconque d'identités numériques.

2. Interopérabilité

Un écosystème SSI doit permettre aux données d'identité numérique d'une entité qu'elles soient représentées, échangées, sécurisées, protégées et vérifiées d'une manière interopérable, en utilisant des standards open-source, publics et libres de droits.

3. Décentralisation

Un écosystème SSI ne doit pas dépendre d'un système centralisé pour représenter, contrôler ou vérifier les données d'identité numérique d'une identité.

4. Contrôle et transfert

Un écosystème SSI doit permettre aux entités qui possèdent des droits d'identité naturels, humains ou légaux (détenteurs de droits d'identité, en anglais « Identity Rights Holders ») de contrôler l'usage de leurs données d'identité numérique, et d'exercer ce contrôle en mandatant et/ou en les transférant aux vecteurs et gardiens de leur choix, y compris tout individu, toute organisation, tout dispositif et logiciel.

5. Participation

Un écosystème SSI ne doit pas obliger un détenteur de droits d'identité d'y adhérer.

6. Égalité et inclusion

Dans son champ de gouvernance, un écosystème SSI ne doit pas exclure ou désavantager des détenteurs de droits d'identité.

7. Fonctionnalité, accessibilité et cohérence

Un écosystème SSI doit maximiser la fonctionnalité et l'accessibilité aux vecteurs et à d'autres éléments du système SSI pour les détenteurs de droits d'identité, y compris la cohérence de l'expérience utilisateur.

8. Portabilité

Un écosystème SSI ne doit pas limiter la possibilité des détenteurs de droits d'identité de remettre ou de transférer une copie de leurs données numériques à un autre vecteur ou système de leur choix.

9. Sécurité

Un écosystème SSI doit assurer aux détenteurs de droits d'identité la maîtrise de leurs données d'identité, soit durant leur transfert ou à l'état inactif, de contrôler leurs attributs identifiants et les clés de cryptage, et d'utiliser un cryptage de bout en bout pour toutes les interactions.

10. Validation et authentification

Un écosystème SSI doit permettre aux détenteurs de droits d'identité de fournir une preuve vérifiable d'authenticité de leurs données d'identité numérique.

11. Confidentialité et divulgation minimale

Un écosystème SSI doit permettre aux détenteurs de droits d'identité de protéger la confidentialité de leurs données d'identité numérique et de n'en divulguer que le strict nécessaire pour toute interaction spécifique.

12. Transparence

Un écosystème SSI doit permettre aux détenteurs de droits d'identité et à toute autre partie intéressée d'accéder à et de vérifier facilement les informations nécessaires pour comprendre les motivations, les règles, les processus et les algorithmes selon lesquels les vecteurs et autres composants des écosystèmes SSI fonctionnent.

Ce document a été conçu par les membres de la communauté mondiale SSI, réunis par la Fondation Sovrin en tant que gardien de ces principes.

Ce document est disponible sous licence sur [Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Ce document est géré par la Fondation Sovrin et a été approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation Sovrin pour être inclus dans le cadre de gouvernance des services publics et le cadre de gouvernance des écosystèmes.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou suggestions sur la [version partagée et actualisable de ce document](#) - l'accès est ouvert à tous et à toutes.

Si vous souhaitez participer au développement continu de ces principes de SSI, veuillez consulter le [site web](#) du Groupe de Travail Sovrin consacré à la gouvernance.

© 2020 by Sovrin Foundation.

Les principes de SSI sont approuvés et soutenus par :

